
TOURNOIS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

I. Préambule :

Les tournois de qualification aux championnats nationaux (TQCN) ont pour but de sélectionner 14 équipes masculines et 14 équipes féminines issues des championnats d'accession régionaux qualificatifs. Ceci afin de remplacer les 14 clubs masculin et féminin relégués de national 3.

Si le besoin est supérieur aux 14 places d'accession règlementairement prévues, les équipes supplémentaires sont sélectionnées dans la limite de 28 équipes masculines et 28 équipes féminines.

II. Clubs appelés à participer aux TQCN :

Au plus tard **le 15 avril 2015**, les ligues confirment le nombre d'équipes candidates aux barrages d'accession. A la fin des championnats, les ligues fournissent à la CCS le classement général du championnat auquel ses équipes ont participé.

Passée cette date les ligues ne peuvent plus modifier ce nombre. Dans le cas où une ligue n'a pas confirmé la participation de ses équipes, la CCS remplace cette ou ces équipes.

III. Formule Sportive :

Les équipes sont réparties dans 7 poules composées chacune de 4 équipes au maximum selon le nombre total d'équipes proposées par les ligues. Les tournois se déroulent **du 21 au 22 mai 2016**.

Déroulement sportif d'une poule à 4 équipes :

Samedi 21 mai 2016 :

- 14h00 M1 : 1 contre 4
- 16h00 M2 : 2 contre 3
- 18h00 M3 : Gagnant M1 contre Gagnant M2
- 20h00 M4 : Perdant M1 contre Perdant M2

Dimanche 22 mai 2016 :

- 10h00 M5 : Gagnant M1 contre Perdant M2
- 12h00 M6 : Gagnant M2 contre Perdant M1

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue : les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu, le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.
- Les équipes seront départagées en fonction des résultats obtenus tout au long du tournoi : victoire, coefficient set, coefficient point.

Les équipes sont classées de 1 à 4.

Les équipes classées 1 et 2 accéderont au championnat N3.

Les équipes classées 3 et 4 pourront accéder à la N3 en cas de besoin supplémentaire.

IV. Les équipes :

Les équipes doivent être engagées dans le championnat régional, inter-régional ou pré-national de la saison en cours, avoir disputé le championnat et sont proposées par leur ligue.

V. La qualification des joueurs(euse) :

Pour participer au TQCN, un(e) joueur(se) doit être titulaire d'une licence COMPETITION VOLLEY-BALL et être régulièrement qualifié(e) pour l'équipe du GSA disputant la rencontre.

Pour participer à un TQCN, un(e) joueur(se) doit avoir disputé au **minimum trois(3) rencontres** du championnat régional, inter-régional ou pré-national.

Les clubs devront saisir la liste des joueurs (euses) participant aux TQCN sur le module mis en ligne par la FFVB via leur « Espace club ». La ligue devra vérifier, puis valider cette liste **avant le 2 mai 2016**. La CCS validera définitivement les listes avant le début des TQCN.

VI. Nombre de mutés(ées) :

Le nombre de joueurs(euses) mutés(euses) autorisés(ées) sur la feuille de match est de **trois (3)**.

VII. Les équipements :

L'organisateur doit prévoir une salle réglementaire. La salle doit être équipée de :

- 13 ballons dont 3 ballons de match (tous les ballons doivent être homologués et de la même marque).
- 2 jeux de mire.
- 1 toise.
- 1 table pour le marqueur qui officie lors de la rencontre.
- 1 panneau de score manuel.
- De l'eau pour les équipes (*soit 1L par match par joueur*).

La CCS préconise aux clubs participants d'avoir deux jeux de maillot pour l'ensemble du tournoi.

VIII. Ballons :

Ballons homologués pour la compétition - **MIKASA : MVA 200, MVA 300, MVA 320 - MOLTEN : V5M5000, V5M4500.**

IX. Arbitres et marqueurs :

La CRA met à disposition trois arbitres par jour. Les marqueurs sont désignés par le club recevant.

X. Indemnités d'arbitrage :

Les indemnités d'arbitrage sont de 80 € par équipe et par tournoi. Chaque arbitre recevra une indemnité d'arbitrage de 80 € par jour.

Les frais d'arbitrage sont inclus dans les frais d'engagement. La CCA reversera directement les indemnités aux arbitres.

Le club organisateur paie la totalité des frais de marque (10 € par match). Cette somme sera remboursée par la FFVB au club organisateur sur présentation d'une attestation signée par le délégué sportif.

Les frais de déplacement des arbitres sont pris en charge par la FFVB selon le barème en vigueur.

XI. Nombre d'équipes par ligue :

Chaque ligue pourra une proposer 1 équipe par genre. Les places supplémentaires dont la CCS aura besoin pour compléter le tableau à 28, seront attribuées suivant le classement 2016 des ligues du genre concerné.

Les ligues ayant moins de 600 licences séniors à cadet ne peuvent présenter plus d'une équipe. (Sauf sur demande de la CCS).

En cas de désistement, l'équipe est remplacée en fonction du classement des ligues. Le remplacement se fait dans la poule définie par la CCS.

XII. Constitution des poules :

Les poules sont constituées par la CCS en tenant compte, autant que possible, de la situation géographique des ligues et de leur classement.

XIII. Accession supplémentaire :

Les équipes classées 3 et 4 pourront accéder à la N3 en cas de besoin supplémentaire.

XIV. Lieu :

Un appel à candidature est fait auprès des ligues. Les ligues et clubs doivent postuler avant **le 15 avril 2016** auprès de la Commission Centrale Sportive, qui attribue les organisations.

XV. Classements des ligues 2016 :

Féminin					
Position	Ligues	Seniors	M20F	M17F	Total
1	Ligue Ile-de-France	1780	542	854	3176
2	Ligue Rhône-Alpes	718	410	587	1715
3	Ligue Bretagne	582	265	449	1296
4	Ligue Flandres	766	233	235	1234
5	Ligue Pays-de-Loire	562	235	360	1157
6	Ligue Aquitaine	561	167	254	982
7	Ligue Côte d'Azur	498	152	250	900
8	Ligue Alsace	540	146	210	896
9	Ligue Provence	424	105	212	741
10	Ligue Languedoc-Roussillon	345	171	204	720
11	Ligue Midi-Pyrénées	315	151	209	675
12	Ligue Poitou-Charentes	379	95	143	617
13	Ligue Lorraine	280	63	158	501
14	Ligue Centre	201	83	128	412
15	Ligue Picardie	264	54	77	395
16	Ligue Bourgogne	167	55	70	292
17	Ligue Auvergne	173	48	58	279
18	Ligue Haute-Normandie	135	42	85	262
19	Ligue Basse-Normandie	115	47	80	242
20	Ligue Franche Comté	105	41	36	182
21	Ligue Champagne-Ardenne	71	27	34	132
22	Ligue Corse	47	11	11	69
23	Ligue Limousin	9	2	3	14

Masculin					
Position	Ligues	Seniors	M20M	M17M	Total
1	Ligue Ile-de-France	2200	506	587	3293
2	Ligue Flandres	1056	202	188	1446
3	Ligue Pays-de-Loire	843	187	199	1229
4	Ligue Rhône-Alpes	651	234	328	1213
5	Ligue Bretagne	772	157	177	1106
6	Ligue Alsace	707	77	84	868
7	Ligue Côte d'Azur	533	88	96	717
8	Ligue Aquitaine	524	80	112	716
9	Ligue Languedoc-Roussillon	451	120	141	712
10	Ligue Poitou-Charentes	539	57	84	680
11	Ligue Provence	438	80	103	621
12	Ligue Lorraine	350	57	87	494
13	Ligue Centre	291	84	98	473
14	Ligue Haute-Normandie	339	57	43	439
15	Ligue Midi-Pyrénées	283	63	66	412
16	Ligue Picardie	311	49	36	396

17	Ligue Bourgogne	276	38	45	359
18	Ligue Basse-Normandie	183	40	46	269
19	Ligue Champagne-Ardenne	130	21	33	184
20	Ligue Franche Comté	124	22	21	167
21	Ligue Auvergne	80	12	29	121
22	Ligue Corse	50	9	10	69
23	Ligue Limousin	0	1	5	6

XVI. Composition des poules :

La composition des poules sera transmise ultérieurement par la CCS, après validation.

XVII. Hébergement et déplacement :

Chaque club participant au TQCN prend en charge son déplacement et son hébergement. Une péréquation kilométrique des frais de déplacement sera effectuée par la CCS.

XVIII. Engagement et Péréquation des frais de déplacement :

Afin que l'équité entre les clubs soit la plus complète possible, les frais de déplacement des équipes sont répartis sur l'ensemble des équipes participant aux tournois.

Avant les tournois et **au plus tard le 2 mai 2016**, les clubs doivent s'acquitter des frais d'engagement de 380 € afin de pouvoir participer au tournoi. Ces engagements constituent un capital destiné à la péréquation et aux frais d'arbitrage.

Les équipes qui n'ont pas réglé les frais d'engagement dans le délai imposé ne peuvent pas participer au TQCN 2015-2016.

Le règlement s'effectue par virement ou par chèque à l'ordre de la FFVB.

XIX. Forfait :

Un club désigné pour participer à un TQCN et déclaré forfait, ou un club qualifié à l'accession en nationale 3 refusant d'accéder, est sanctionné d'une interdiction de participer à un nouveau TQCN durant les deux saisons suivantes. Il est également sanctionné d'une amende équivalente à l'amende du forfait général de National 3.